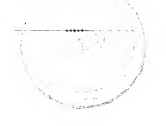
UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1897-1898



MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1898

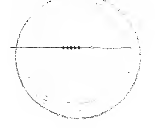
UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1897-1898



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1898



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. G. PLANCHON, Directeur, O ✻, ✿ I.
A. MILNE-EDWARDS, Assesseur, Membre de l'Institut, O. ✻, ✿ I.
E. MADOULÉ, Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. A. MILNE-EDWARDS, O. ✻, ✿ I., Membre de l'Institut.............	Zoologie.
PLANCHON, O. ✻, ✿ I.........	Matière minérale.
RICHE, O. ✻, ✿ I..............	Chimie minérale.
JUNGFLEISCH, ✻, ✿ I.........	Chimie organique.
LE ROUX, O. ✻, ✿ I...........	Physique.
BOUCHARDAT, ✻, ✿ I.........	Hydrologie et minéralogie.
PRUNIER, ✿ I..................	Pharmacie chimique.
MOISSAN, O. ✻, ✿ I, Membre de l'Institut........................	Toxicologie.
GUIGNARD, ✻, ✿ I, Membre de l'Institut	Botanique.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✿ I........	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✿ I.............	Pharmacie galénique.
BEAUREGARD, ✻, ✿ I.........	Cryptogamie.

Directeur et professeur honoraire:

M. CHATIN, Membre de l'Institut, O. ✻, ✿ I.

Professeurs honoraires:

MM. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G. C. ✻, ✿ I.
MARCHAND, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. LEIDIÉ, ✿ I.
GAUTIER, ✿ A.
D. BERTHELOT, ✿ A.

MM. OUVRARD, ✿ A.
RADAIS, ✿ A.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. GRIMBERT: 1re année........	Chimie.
LEXTREIT, ✿ I: 2e —	—
PERROT, ✿ A....................	Micrographie.
QUESNEVILLE, ✿ I.............	Physique.

Bibliothécaire: M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 15 juillet 1898, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. PLANCHON, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les Jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1898.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondations.*

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 26 août 1898.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. GAUTIER, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats des dits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 10 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1898

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, en séance privée, par M. le Directeur, assisté de M. MADOULÉ, Secrétaire de l'École, qui a proclamé les noms des étudiants désignés ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Pharmacie de Paris à la suite du Concours de l'année scolaire 1897-1898.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent — 30 francs de livres.)

M. Barreau (Gaston-Valentin), né le 2 juin 1875, à Vernon (Eure).

2e Prix (Médaille de bronze — 25 francs de livres.)

M. Dronne (Edmond-Joseph-Clément), né le 28 mai 1876, à Yvré-le-Polin (Sarthe).

Citations honorables :

MM. Peltrisot et Damiens (Jean-Baptiste).

DEUXIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent — 75 francs de livres.)

Mlle Mazot (Marie-Henriette), née le 12 octobre 1874, à Brive (Corrèze).

2e Prix (Médaille de bronze — 25 francs de livres.)

M. Chauvel (Francisque-Pierre-Marie), né le 17 octobre 1874, à Rostrenen (Côtes-du-Nord).

Citation honorable :

M. Raynal (Léon).

TROISIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'or de 300 francs).

M. Dumesnil (Ernest-Joseph), né le 14 février 1874, à Sainte-Geneviève-les-Gasny (Eure).

2e Prix (Médaille de bronze — 25 francs de livres).

M. Jooss (Frédéric-Auguste), né le 28 septembre 1872, au Havre (Seine-Inférieure).

Citation honorable :

M. Moreau (Hippolyte).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Médailles d'argent :

M. Damart (Louis-Pierre), né le 28 février 1876, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

M. Plantefol (Maurice-Émile), né le 23 septembre 1874, à Lisieux (Calvados).

Citations honorables :

MM. Aubry (Eugène); Hirn (Marie); Monnier (Ambroise); Herbaud (Antoine); Pesche (Raoul).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Médaille d'argent :

Mlle Mazot (Marie-Henriette), née le 12 octobre 1874, à Brive (Corrèze) *déjà nommée.*

Citations honorables :

MM. Devillers (Léon); Adam (Alexandre).

)EUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

MICROGRAPHIE

Médailles d'argent :

M. Coron (Louis-Alfred), né le 3 janvier 1873, à Vitteaux (Côte-d'Or).

M. Doussot (Jean-Joseph), né le 27 octobre 1872, à Thaix (Nièvre).

Citations honorables :

M. Jooss (Frédéric), *déjà nommé;* Berthon (Jacques); Desgranges (Ferdinand); Blanchet (Silvain).

CHIMIE ANALYTIQUE

Médaille d'argent :

M. Thévenon (Gaston-Camille), né le 29 mai 1874, à Montrichard (Loir-et-Cher).

M. Coron (Louis-Alfred), né le 3 janvier 1873, à Vitteaux (Côte-d'Or), *déjà nommé.*

Citations honorables :

MM. Coudurier (Henri); Lacomme (Louis); Tissier (Paul); Adam (Alexandre), *déjà nommé;* Berthon (Jacques), *déjà nommé.*

PRIX DE FONDATIONS

Prix Menier (600 francs — Médaille d'argent).

Non décerné.

Prix Laroze (500 francs).

M. Bernard (Gaston-Frédéric), né le 5 septembre 1874, à Beaune (Côte-d'Or).

Prix Laillet (500 francs).

M. Jooss (Frédéric-Auguste), né le 28 septembre 1882, au Havre (Seine-Inférieure), *déjà nommé*.

Prix Lebeault (500 francs).

Le prix n'a pas été décerné. Le Jury a attribué, à titre d'encouragement, une somme de 250 francs, prélevée sur le montant du prix, à M. Devillers (Léon-Alfred), né le 18 novembre 1875, à Mouy (Oise).

Prix Desportes (558 francs).

Non décerné.

Prix Henri Buignet.

1er Prix.

M. Devillers (Léon-Alfred), né le 18 novembre 1875, à Mouy (Oise), *déjà nommé*.

2e Prix.

Non décerné.

Rapport de M. Gautier, *agrégé,*

SUR LES CONCOURS DES PRIX

MESSIEURS,

Dans la dernière Assemblée de l'année scolaire 1897-98 vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme rapporteur des trois séries de concours qui, à la fin de chaque année, s'ouvrent entre les Élèves de notre École.

Je vais tout d'abord vous présenter la liste des lauréats de ces trois séries de concours, puis ensuite, examinant les rapports des différents Jurys, nous pourrons en déduire quelques conclusions intéressantes au point de vue du niveau de ces concours et de l'ardeur avec laquelle nos élèves y prennent part.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Le nombre des concurrents était de neuf, sur lesquels sept seulement ont pris part à toutes les épreuves du concours.

Ces épreuves étaient les suivantes :

1° Composition écrite.

CHIMIE. — *Phosphore, son allotropie. — Eau oxygénée.*

PHYSIQUE. — *Spectroscope et spectre solaire.*

BOTANIQUE. — *Corps chlorophylliens et chlorophylle. — Fonctions chlorophylliennes.*

2° Épreuve orale.

1° *Dissertation sur l'iode;*
2° *Reconnaissance de 25 plantes fraîches.*

3° Épreuve pratique.

Analyse qualitative d'un mélange renfermant les sels suivants ;

1° *Acétate de calcium*;
2° *Chlorure de strontium*;
3° *Bromure de potassium.*

Le Jury accorde :

Le *premier prix* à M. Barreau, avec 62 points sur 100.
Le *deuxième prix* à M. Dronne, avec 61,20 points sur 100.
Et *deux citations honorables* à MM. Peltrisot et Damiens, avec 59,50 et 55,80 points sur 100.

DEUXIÈME ANNÉE

Sept candidats étaient inscrits pour prendre part au concours; cinq ont commencé le concours, mais trois seulement ont subi toutes les épreuves, dont les sujets étaient les suivants :

1° Composition écrite.

1° Chimie organique. — *Aldéhydes secondaires* .
2° Matière médicale. — *Cacaos et kolas.*

2° Épreuve orale.

Reconnaissance de 30 échantillons de matière médicale et de 10 plantes fraîches avec dissertation sur l'Anis.

3° Épreuve pratique.

1° *Dosage par pesée de l'acide sulfurique contenu dans une solution aqueuse.*

2° *Titrage chlorométrique d'un chlorure de chaux.*

Malgré le petit nombre des concurrents, le niveau des épreuves a été très satisfaisant et le Jury a décerné les récompenses suivantes :

Le *premier prix* à Melle Mazot ; avec 85,75 points sur 100.

Le *deuxième prix* à M. Chauvel, avec 80,85 points sur 100.

Une *citation honorable* à M. Raynal, avec 74 points sur 100.

TROISIÈME ANNÉE

Sur quatre candidats, trois ont pris part au concours qui comportait les épreuves suivantes :

Composition écrite.

1° Zoologie. — *Hémiptères ; caractères et divisions ; insectes utiles et nuisibles : produits fournis à la pharmacie.*

2° Pharmacie. — *Glandes thyroïdes et éponges ; composition et préparations pharmaceutiques.*

3° Toxicologie. — *Oxyde de carbone.*

Épreuve orale.

Reconnaissance de médicaments composés et d'échantillons appartenant au règne animal avec dissertation sur le mercure et le sulfure de mercure naturel.

Épreuve pratique.

1° *Densité d'un liquide par la méthode du flacon ;*

2° *Examen d'un vin additionné d'arsenic et d'antimoine et coloré avec de la fuchsine.*

Le jury a accordé :

Le *premier prix* à M. DUMESNIL, avec 62,8 points sur 100.
Le *deuxième prix* à M. JOOSS, avec 58,5 points sur 100.
Une *citation honorable* à M. MOREAU, avec 48,5 points sur 100.

PRIX DE FONDATIONS

PRIX MÉNIER

Deux candidats M. CORDONNIER et M. RENAUT ont déposé un mémoire sur le sujet proposé cette année : *Les Capparidées et les produits qu'elles fournissent à la Matière médicale.*

M. CORDONNIER a développé surtout la partie historique et bibliographique, mais il n'a guère fait qu'effleurer les parties importantes du sujet : l'étude de la structure des organes et la recherche des principes actifs ; il n'a même pas mentionné la formation des essences si caractéristiques qui rappellent celles des Crucifères. De bonnes photographies sont jointes au texte ; elles donnent la figure des fruits et des graines, mais ne permettent point de se rendre compte de leur organisation intérieure.

M. RENAUT a traité le sujet moins incomplètement. Il a donné un certain nombre de coupes de divers organes, a passé en revue les principales espèces médicinales, mais son travail présente néanmoins bien des lacunes et des imperfections.

L'épreuve de reconnaissance des drogues n'a pas compensé la faiblesse du travail écrit : à peu près nulle pour M. CORDONNIER, elle a été médiocre pour M. RENAUT.

Dans ces conditions, le Jury s'est demandé s'il devait accorder le prix. Il ne voudrait décourager ni les efforts, ni les

bonnes volontés, mais il a pensé qu'il convenait de maintenir le concours à un niveau qui ne fut pas trop éloigné de celui où l'ont porté les épreuves des années précédentes et il a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'attribuer cette année le prix Menier.

PRIX LAROZE

Deux mémoires ont été présentés cette année, tous deux par des élèves en cours d'études.

1° *Observations sur la méthode d'analyse qualitative des métaux compris dans le quatrième tableau et les suivants*, par M. VIGNERON, élève de 3e année.

2° *Sur une série de réactifs des bicarbonates alcalins*, par M. BERNARD, élève de 1re année.

Dans son mémoire, M. VIGNERON, après avoir rappelé les méthodes actuellement employées, y propose quelques modifications dont les unes ont le défaut de ne pas être originales et les autres celui de ne pas paraître très opportunes. Nous retiendrons seulement le procédé qu'il indique pour caractériser la strontiane, procédé fondé sur l'action de la chaleur sur le platino-cyanure de strontium ou son sel double de potassium qui, par suite d'une déshydratation partielle, se colore en rouge. Malheureusement, cette réaction ne peut être caractéristique qu'après l'élimination complète de la baryte et de la chaux par les procédés actuellement connus, de sorte que la méthode présente les difficultés et les causes d'erreurs inhérentes à ces procédés.

Quant à M. BERNARD, après avoir rappelé quelques réactions des carbonates et des bicarbonates, cité le procédé de M. Leys (emploi des sels de chaux) pour reconnaître des traces de carbonates en présence des bicarbonates, il indique un procédé, fondé sur l'emploi des aluminates et des silicates, qui permet de reconnaître et même de doser de petites quantités de bicarbonates alcalins en présence des carbonates.

Il a été amené incidemment à commencer l'étude de quelques faits relatifs à la dissociation des aluminates alcalins.

Le Jury a constaté dans ce travail fait par un de nos élèves de 1re année, un esprit scientifique qui fait heureusement augurer pour l'avenir et lui a attribué le prix Laroze.

Prix Lebeault

Le prix Lebeault était attribué cette année à la Pharmacie. Un seul candidat s'est présenté et a subi les deux épreuves :

Composition écrite.

Des ferments solubles donnant naissance à une huile essentielle par leur action sur un glucoside. Étude chimique et pharmacologique de ces glucosides et des huiles essentielles qu'ils fournissent.

Épreuve pratique.

Reconnaissance par détermination directe de 10 préparations galéniques et de 10 composés chimiques représentant des médicaments.

Étant donné que si l'épreuve pratique du candidat unique, M. Devillers, a été assez satisfaisante, il n'en a pas été de même de sa composition écrite, incomplète dans la conception de sa généralité et dans l'étude chimique de chaque composé en particulier, le Jury a été d'avis de ne pas attribuer le prix Lebeault dans sa totalité.

Toutefois, afin d'encourager les efforts du candidat par un témoignage de satisfaction, le Jury attribue à M. Devillers une somme de 250 francs valeur de la moitié du prix Lebeault, espérant que sa décision sera un stimulant en même temps qu'une indication pour les candidats à venir.

Prix Laillet

Ce prix, qui est attribué alternativement à la pharmacie et à la zoologie, l'était cette année à la zoologie.

Sur quatre candidats inscrits, trois se sont présentés pour subir les épreuves.

Les questions proposées étaient les suivantes

Composition écrite.

Poissons ; organisation et classification.

Épreuve orale.

Reconnaissance de 20 échantillons appartenant au règne animal, avec dissertation sur l'un d'entre eux.

Le Jury, heureux de constater que l'ensemble des épreuves a été fort satisfaisant, accorde le prix à M. Jooss.

Prix Desportes

Trois candidats se sont présentés pour ce prix, mais en présence de l'insuffisance manifeste de leurs épreuves, le Jury a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'attribuer le prix Desportes cette année.

Prix Buignet

Sur huit élèves qui s'étaient fait inscrire pour ce prix, quatre seulement se sont présentés pour subir l'épreuve unique, consistant en une composition écrite, dont le sujet était le suivant :

1° *De l'hygrométrie.*

2° *Analyse spectrale.*

Les compositions n'ont pas été très satisfaisantes et il est regrettable de voir que les élèves, se défiant par trop de leurs connaissances, ne se présentent pas en plus grand nombre à ce concours.

Le Jury a décerné :

Le *premier prix* à M. Devillers.

Mais la valeur d'aucune des trois autres compositions ne lui a pas paru suffisante pour qu'il y ait lieu d'attribuer un second prix cette année.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie

En première année, les quinze élèves, qui avaient obtenu les meilleures notes dans le courant de l'année, ont été désignés pour prendre part au concours définitif.

A la suite de ce concours, dont les épreuves comportaient l'analyse qualitative d'un mélange de sels et une préparation, le Jury a accordé :

La *première médaille* à M. Damart, avec 171 points.

La *deuxième médaille* à M. Plantefol, avec 165 points.

Des *citations honorables* à MM. Aubry (163 points), Hirn (155 points), Monnier (154 points), Herbaud et Pesche (ex æquo, 153 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Les candidats, pour ce concours, s'étaient fait inscrire au nombre de quatre-vingt-quatre, dont huit ont été éliminés, en raison de la faiblesse de leur travail de l'année.

Les ressources du Laboratoire ne permettant pas de faire faire une même épreuve à soixante-seize concurrents, le Jury a dû procéder à une première épreuve éliminatoire consistant en une composition écrite.

Quatorze élèves seulement se sont présentés à cette épreuve et deux d'entre eux se sont retirés sans remettre de copies.

Le sujet de la composition était le suivant :

Déerire le speetroseope et indiquer la marche des rayons lumineux dans eet appareil.

Les douze candidats ayant tous remis une composition satisfaisante, ont été admis à l'épreuve pratique qui comportait les deux opérations suivantes :

1° *Détermination d'une densité de vapeur par la méthode de Dumas ;*

2° *Détermination d'un indiee de réfraction au moyen du goniomètre de Babinet.*

Le Jury a accordé :

La *médaille d'argent* à Melle Mazot, avec 78 points sur 100.

Deux *eitations honorables* à MM. Devillers (73 points) et Adam (69 points).

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Dix-huit candidats ont pris part à ce concours.

En combinant les notes de ce concours définitif avec celles des quatre concours antérieurs et les notes du travail de

l'année, le Jury a obtenu un classement d'après lequel il a accordé :

La *première médaille* à M. Thévenon, avec 202 points.

La *deuxième médaille* à M. Coron, avec 198 points.

Des *citations honorables* à MM. Coudurier (191 points), Lacomme (190 points), Berthon (187 points), Adam (184 points) et Tissier (183 points).

Micrographie

Seize candidats se sont présentés au concours définitif.

Le classement a été effectué en combinant les notes de ce concours définitif avec celles de deux eoncours antérieurs ayant eu lieu dans le courant de l'année et en tenant compte également du travail de l'année et de la tenue du cahier de travaux pratiques.

Les résultats ont été très satisfaisants et le Jury a accordé :

La *première médaille* à M. Coron, avec 88 points sur 100.

La *deuxième médaille* à M. Doussot, avec 85 points.

Des *citations honorables* à MM. Jooss (79 points), Berthon (77 points), Desgranges (76 points) et Blanchet (75 points).

Tels sont, Messieurs, les résultats de nos concours pour l'année scolaire qui vient de s'écouler.

En rapprochant les résultats de ces différents concours de ceux correspondants des années précédentes, nous pourrons en tirer quelques indications sur les progrès de nos élèves.

Comme les années précédentes, si le niveau des coneours des *prix de l'École* se maintient relativement élevé, le nombre des concurrents qui s'y présentent est toujours bien faible. Il est même regrettable de voir que, sous ce rapport, ce sont préeisément les élèves de troisième année, c'est-à-dire ceux de nos élèves qui devraient donner l'exemple à leurs plus jeunes camarades, qui montrent le moins d'empressement à se présenter à ces concours. Depuis six ans, nous n'avons,

chaque année, que trois candidats pour les *prix de l'École* en troisième année, tandis que leur nombre s'élève en moyenne à sept pour la première année. C'est là un symptôme fâcheux que nous serions heureux de voir disparaître.

Les *prix de fondations* ont attiré cette année à peu près le même nombre de concurrents que les années précédentes, mais le niveau de ces concours n'avait pas été depuis de longues années aussi peu élevé qu'il l'a été cette année. Sur sept prix que l'École avait à attribuer, quatre seulement ont pu être décernés, et encore l'un deux, le *prix Laillet*, ne l'a-t-il été que partiellement. Le *prix Menier*, le *prix Desportes* et l'un des *prix Buignet* n'ont pu être attribués, non pas faute de candidats, mais en raison de l'insuffisance de leurs mémoires ou de leurs compositions.

Quant au *prix des travaux pratiques*, ils ont été, comme les années précédentes, vivement disputés, et c'est pour récompenser l'ardeur des concurrents que votre Assemblée a maintenu, pour les concours de chimie et de micrographie, l'augmentation, inaugurée l'année dernière, du nombre usuel des citations honorables.

Ainsi les encouragements pour leurs moindres efforts ne manquent pas à nos élèves, et nous aimons à croire qu'ils auront à cœur, à la fin de l'année qui s'ouvre, de se présenter plus nombreux et mieux préparés à ces divers concours. Ce sera pour eux le plus sûr moyen de conserver le bon renom de la profession et, pour leur maîtres, toujours prêts à applaudir à leurs succès, la plus précieuse récompense des leçons qu'ils leur prodiguent.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATIONS

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, phamacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur des prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions et en vertu d'une décision ministérielle du 27 octobre 1866, la valeur annuelle du *prix Menier* a été portée à 600 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention du dit prix les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École supérieure de pharmacie ou six dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier, soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au secrétariat le 28 juin au plus tard.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1899 est le suivant : « Des produits fournis à la matière médicale par les genres *Rumex* et *Rheum*. »

Prix Laillet

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur, qui. sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de troisième année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*. Le concours est ouvert au mois de juillet.

Prix Laroze

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris

une somme de 10.000 francs pour la fondation d'un prix annuel de 500 francs à décerner, sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'assemblée des professeurs de l'École, aux termes d'un arrêté en date du 1er mai 1879, désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re et de 2e classe ou élèves inscrits dans une école supérieure de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat du 20 au 28 juin.

Prix Gobley *(biennal).*

M. Gobley, membre de l'Académie de médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix de 2.000 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat au moment de l'inscription des candidats, du 20 au 28 juin.

Le *prix Gobley* sera décerné en 1899.

L'École a proposé le sujet suivant : « Étude d'un alcaloïde employé en pharmacie. »

Prix Lebeault

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que la dite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel (dont la valeur fut ultérieurement fixée à 500 francs par arrêté en date du 18 juillet 1877), qui serait décerné aux élèves de la dite école, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juillet. Sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de deuxième année pour la Pharmacie, les élèves de troisième année pour la Zoologie.

Prix Desportes

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie à Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite, à partir de 1895, à un produit annuel de 558 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, consistant en une somme de 700 francs qui pourrait être augmentée du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes. »

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie, sont admis à prendre part au concours, ouvert à partir du 1er juillet.

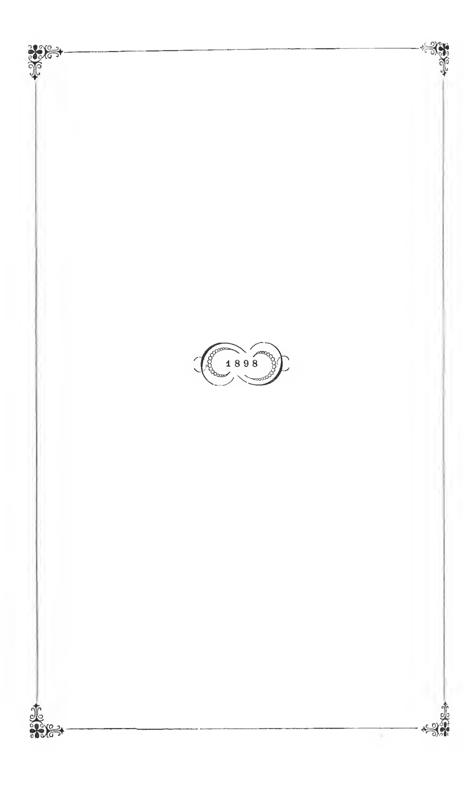
Prix Henri Buignet

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallays (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *Prix Henri Buignet*.

Un décret en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année sont seuls admis à prendre part au concours, qui a lieu au mois de juillet.

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. PH. — 115 M


1898